

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°292/PCM/MI. du 21 Octobre 1960 portant création des Départements et des Sous-Préfectures et ensemble les textes qui l'ont modifié ;
 - VU la Loi n°64/15 du 11 Août 1964, portant attributions et organisation des Conseils Généraux ;
 - VU l'Ordonnance n°26/PR/CRN. du 17 Juin 1966, relative au Comité de Renovation Nationale ;
 - VU l'Ordonnance n°50/PR/MISDN/CRN. du 30 Septembre 1966 relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Renovation Nationale ;
 - VU l'arrêté n°6/15 du 15 Février 1967, du Préfet du Département de l'Atacora ;
- SUR proposition du Ministre des Finances , des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Primitif Exercice 1967 du Département de l'Atacora arrêté aux sommes ci-après :

RECETTES ORDINAIRES :

QUATRE VINGT NEUF MILLIONS HUIT CENT SIX	
MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS	89.806.988 frcs.

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

VINGT SEPT MILLIONS QUATRE VINGT ET UN	
MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS	<u>27.081.576 "</u>

Soit au total 116.888.564 frcs.

DEPENSES ORDINAIRES :

QUATRE VINGT NEUF MILLIONS HUIT CENT
SIX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS 89.806,988 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

VINGT SEPT MILLIONS QUATRE VINGT ET UN
MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 27.081.576 Frcs.

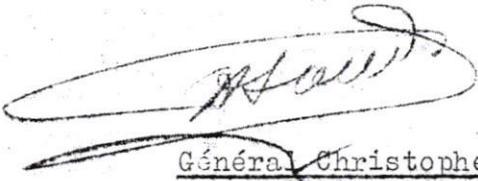
Soit au total 116.888.564 Frcs
=====

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1967

Par le Président de la République

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan ,


Général Christophe SOGLO


Bertin BORNA

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité


Colonel Philippe AHO

AMPLIATIONS :

PR 4 - MFAEP 4 - MIS 4 - SGG 4 - IAA 1 -
Ministres 9 - IGF 1 - DB 6 - DC 2 - CF 2 -
TRESOR 4 - DAI 2 - Préfet Atacora 4 -
Receveur Départemental 4 - Cté.Départ.Ren.Nat. 2 -
C.S. 4 - DGAJL 2 - JORD 1 -